



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} juillet 2021

Nombre de membres en Séance du 1^{er} juillet 2021

exercice: 15

L'an deux mille vingt et un et le premier juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 24/06/2021, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC

Présents : 13

Sont présents: Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Sandrine BRAY, Patrice DURAND, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM

Votants: 14

Représentés: Dominique AURIERES

Excusés: Delphine PAULUS

Absents:

Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Ordre du jour :

- Augmentation des horaires de deux postes d'agent technique de 26h hebdomadaires à 27h30 hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe (34 h hebdomadaires) et création d'un poste d'adjoint technique territorial (30h hebdomadaires)
- Actions SELO
- Décision modificative - Budget principal de la commune
- Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2022
- Vote d'une motion de la FNOCOR

Questions diverses

- Commission logement
- Droit préemption
- Travaux
- Saison touristique

Avant l'ouverture de la séance, le Maire fait la présentation de la nouvelle secrétaire qui intervient à temps non complet sur notre commune et sur la commune de Laval du Tarn.

1) Acquisitions d'actions de la SEML SELO

- a) Acquisition d'actions de la SEML SELO : La Société d'Economie Mixte pour le développement de la Lozère a pour objet d'intervenir dans le développement de la Lozère, et plus généralement pour toutes actions d'intérêt général concourant à cet objet, elle fait la promotion du tourisme dans notre département, intervient par exemple dans des locations en lien avec la station de Bagnols les Bains qui manque d'hébergement et propose de l'immobilier d'entreprises. Son capital social est composé de 49 881 actions d'une valeur nominale de 15,25631 € chacune, détenues majoritairement par des « grosses communes ». La commune de Saint-Bauzile en détient actuellement 14. Le Maire a été informé qu'un actionnaire personne physique souhaitait céder 202 actions pour un prix de 5 050 € (25 € par action cédée). Le Maire explique qu'il voit dans l'acquisition de ces actions une opportunité pour notre commune de jouer un rôle plus important au sein de cet outil du développement, en se hissant au 5^e rang des actionnaires, et de profiter de certaines prestations de maîtrise d'œuvre.

- b) Décision modificative - Budget principal de la commune : Le financement de cette opération se ferait par le virement de 5 050 € de la réserve foncière (terrains nus) vers le poste des titres de participation

L'acquisition des 202 actions de la SELO et son financement sont approuvés par :

- 12 « pour »
- 2 abstentions

2) Augmentation des horaires de deux postes d'agent technique de 26h hebdomadaires à 27h30 hebdomadaires

Compte tenu de la réorganisation au sein du groupe scolaire en raison de la modification du nombre de classes et du départ à la retraite d'un agent, le Maire propose de porter la durée hebdomadaire du travail de deux adjoints techniques de 26 heures à 27h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

3) Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe (34 h hebdomadaires) et création d'un poste d'adjoint technique territorial (30h hebdomadaires)

Compte tenu de la fermeture d'une classe à la rentrée 2021, du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation des services pour assurer l'encadrement du temps périscolaire, le Maire propose

- de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires au groupe scolaire
- de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires au groupe scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

Il indique également qu'il va être procédé au recrutement d'un agent en contrat aidé (la commune recherche des candidats).

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité

4) Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2022

Les opérations de recensement de la population à réaliser en 2022 nécessitent la désignation d'un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le Maire propose de désigner Régine PAILHAS pour assurer cette mission.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5) Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le Maire détaille l'objet de cette motion qui dénonce tout particulièrement les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 et le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

▪ exige :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Cette motion adressée au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Questions diverses

- Commission logement

Sabine GERBAL, Geneviève TUFFERY et Sandrine BRAY, Jean-Luc ANTRAYGUE vont se réunir pour statuer sur l'attribution des logements suivants :

- Duplex 3 chambres, garages au « Branize »
- Ancienne Ecole des Fonts (2 chambres)

Par ailleurs, le Maire propose de louer l'ancien local de la fleuriste afin d'héberger une activité de location de VTT avec et sans assistance électrique pendant deux mois (juillet et août).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- Droit préemption

Un certain nombre de ventes immobilières ont été conclues sur le territoire de la commune :

- Une maison dans le vieux Rouffiac :
- Une maison au lotissement Lou Clapio
- Un terrain
- Un terrain au Falisson
- Une parcelle à Montialoux

La commune n'a pas exercé son droit de préemption.

- Travaux

Débroussailluse et tondeuse ont été de sortie de manière assidue.

Les ouvriers sont également intervenus au Camping, au Falisson, sur un caniveau bouché sous l'école, dans les cimetières du Falisson et St Bazile, dans la traversée de Rouffiac, avec l'épareuse sur la route de Montialoux,

Lasure d'une porte, mise en place des panneaux électoraux, nettoyage et dépose, ainsi que l'enlèvement des déchets verts ont également été assurés par l'équipe municipale.

- Saison touristique

Jean-Luc Antraygue informe le conseil municipal de l'ouverture du camping depuis le 19 juin, ponctué par quelques arrivées de camping-car tous les soirs.

Les Cocosweet ont été loués à des participants au « trèfle lozérien »

Les réservations marquent un peu le pas par rapport à 2020

En revanche, il ne reste que 3 semaines non réservées sur les gîtes.

La problématique du ménage de sortie des gîtes d'hiver avant les locations estivales a été abordée.

Fin de la séance à 22h27.